

06 AU 08 DÉCEMBRE
C.R.E.P.S DU CENTRE



CHAMPIONNAT DE FRANCE SPORT ADAPTÉ

FUTSAL 2013



Sommaire

Edito	page 3
Bienvenue à BOURGES	page 4
Présentation du CREPS	page 5
Accès sur le lieu de la compétition	page 6 et 7
Présentation du COL.....	page 8
Programme prévisionnel	page 9
Informations générales	page 10
Précisions techniques	page 11 et 12
Modalités d'inscription.....	page 13
Fiche d'inscription	page 14
Fiche d'engagement de l'équipe	page 15
Fiche d'autorisation.....	page 16
Fiche médicale	pages 17 et 18

Edito

Le mot du Président du CDSA et du COL, Mr Stéphane LAVERGNE.

Après la Coupe de France des régions de football à 11 en 2008 et la Coupe Nationale Espoir de football à 7 en 2011 que nous avons organisé au CREPS de Bourges, la FFSA a confié à notre Comité l'organisation du 1^{er} Championnat de France Futsal.

Cette compétition se déroulera dans les installations du CREPS de la Région Centre à Bourges. Vous pourrez profiter de ce cadre idéal, avec le concours des bénévoles qui sont à votre écoute pour vous guider et rendre votre séjour agréable.

L'organisation de cette manifestation sera l'occasion, pour notre Comité, nos différents partenaires et les acteurs locaux de porter au plus haut les valeurs du Sport adapté : tolérance, respect de l'adversaire et fair-play, dépassement de soi et générosité dans l'effort, fraternité et solidarité.

Le Comité d'Organisation Local (COL) est mobilisé pour la réception et l'accueil des sportifs venant de toutes les régions de FRANCE, leurs accompagnateurs et entraîneurs, arbitres et bénévoles.

Nous vous invitons à partager tous ces instants de cette formidable aventure humaine pour faire de cette compétition sportive un moment inoubliable pour nos licenciés et une avancée significative dans la reconnaissance du Sport Adapté.

Bienvenue dans le BERRY et à chacun son défi.

Stéphane LAVERGNE
Président du CDSA et du COL

Bienvenue à Bourges...

Capitale de la province d'Aquitaine première à la fin de l'Empire romain, capitale du royaume de France sous Charles VII, Bourges garde de son passé glorieux un patrimoine soigneusement sauvegardé.

Ville d'art et d'histoire, Bourges est fière de ses monuments chargés d'histoire comme le palais Jacques Cœur ou la cathédrale Saint-Étienne – classée au patrimoine mondial de l'UNESCO – de ses rues anciennes et de ses maisons à colombages.

Ville verte, Bourges est une des villes les plus vertes de France avec 135 hectares de marais au cœur de la ville, Ceci parce qu'elle est située à la confluence de plusieurs rivières (Yèvre, Voiselle, Auron, Moulon), et plus de 50 m² d'espaces verts par habitant.

Ville de culture, Bourges est très attachée à sa Maison de la Culture, première maison à avoir été créée en France Chaque année depuis 1977, se tient dans la ville un festival musical et culturel, qui dure cinq jours et se déroule généralement en avril : *Printemps de Bourges*.

Le **Printemps de Bourges** est un festival de musique en France où les jeunes talents musicaux peuvent exprimer leurs compétences sur scène. Depuis 1977, il se déroule chaque mois d'avril à Bourges (Cher).

Il a été créé par Daniel Colling, un agent de spectacle, Alain Meilland, chanteur et comédien, et Maurice Frot, ancien collaborateur de Léo Ferré. Ce festival peinera à s'imposer aux Berruyers (habitants de Bourges), qui n'en verront l'intérêt et l'animation qu'au fil des années. Ainsi à chaque Printemps, des milliers de spectateurs viennent dans les salles et sous les chapiteaux berruyers. 80 spectacles, 200 artistes dans une douzaine de lieux sur une semaine proposent les genres musicaux les plus divers. Le Printemps s'enorgueillit de posséder aussi un festival *off*, véritable festival bis proposant chaque année des centaines d'artistes de rue. Bourges, c'est aussi un tremplin pour les jeunes artistes, et un ensemble d'évènements culturels de grande importance : cinéma, littérature, rencontres en tout genre.

Ville centre d'une agglomération de 100 000 habitants, ville préfecture du département du Cher, Bourges est dotée d'atouts de poids et joue pleinement son rôle de métropole régionale.

Le CREPS en Bref...

Le CREPS du Centre est un **établissement public national** à caractère administratif bénéficiant d'une autonomie juridique et financière.

Il est régi par le Code du Sport, sous-section 5 du titre 1er du livre II et relève de la tutelle du Ministère de la Santé et des Sports.

Créé en 2002, le CREPS bénéficie depuis 2004 d'installations récentes réalisées et mises à sa disposition par le Conseil Régional du Centre, qui en est le propriétaire.

Il propose un grand nombre d'équipements et de services, tous accessibles aux personnes handicapées :

Un gymnase, une halle de sport, une piste de bicross, un terrain synthétique « pur et arrosé », un terrain synthétique « caoutchouté », un centre médical, un espace de récupération et de relaxation, une salle d'haltérophilie et une salle de musculation, une salle de boxe, une salle de danse, une piste d'athlétisme, un amphithéâtre, 12 salles de formation dont 1 salle multimédia, un centre d'information multimédia, un restaurant, des hébergements dont des chambres adaptées pour l'accueil des personnes en fauteuil.

Le CREPS du Centre est l'un des 18 CREPS, dont 2 en cours d'évaluation, composant le **réseau** national du Ministère; il contribue, sous l'impulsion de l'INSEP, à la mutualisation des pratiques et expériences en matière d'excellence sportive.

En 2009, les établissements publics du Ministère de la Santé et des Sports ont fait l'objet d'une **réforme** visant à :

- resserrer le réseau des CREPS
- recentrer leurs missions dans les domaines prioritaires du Haut Niveau et de la Formation
- affirmer leur statut national et la tutelle assurée par la Direction des Sports

Le CREPS a désormais pour **missions principales** de :

- préparer et accompagner les sportifs de Haut Niveau par l'accueil de structures permanentes (double projet du sportif), de collectifs d'équipes de France ou encore de par la mise en oeuvre d'un soutien à des sportifs ou structures hors CREPS (un pôle France cyclisme et BMX, trois pôles espoirs badminton, basket-ball féminin et MotoCross et un centre de formation agréé du Bourges Basket sont implantés au CREPS).
- former aux métiers du sport et de l'animation dans les domaines non concurrentiels (secteurs en tension, environnement spécifique, publics prioritaires...)
- développer du conseil et de l'expertise en assurant le fonctionnement d'un Pôle Ressources National "Sport et Handicaps", ainsi que l'initiative de création d'un Centre d'Optimisation de la Performance (CREOPS)

Ces missions, qui répondent aux orientations ministérielles, constituent ce qu'il convient d'appeler "**son coeur de métier**".

Par ailleurs, et de façon subsidiaire, le CREPS participe à la promotion des activités sportives et de jeunesse.

Accès sur le lieu de la compétition

CREPS de la région Centre
48 Avenue du maréchal Juin
18000 Bourges
Coordonnées GPS 47 :10.8 - 2 :42.0



Par l'autoroute A 71, Bourges est à **1h d'Orléans** et **2h de Paris** (et tout particulièrement de l'aéroport d'Orly) et à **3h de Lyon**. Par l'autoroute A 85, Bourges est à seulement **1h30 de Tours**.

La ligne **SNCF** vers Paris met Bourges à **1h50 de la capitale**, avec une dizaine d'allers/retours chaque jour. Les transversales et les autres grandes villes sont également bien desservies, comme par exemple **Lyon à 3h20** et **Nantes à 3h15**. Le projet de création d'une ligne de TVG reliant Lyon à Paris permettra de placer la ville à seulement 1h de la Capitale

Présentation du COL

- Adresse :** C.D.S.A 18
IME de Sologne - site de Nançay
Le vieux Nançay
18330 Nançay
cdsa18@hotmail.fr
- Président :** Stéphane LAVERGNE
Tel : 06.09.44.03.37 – lavergne.st@orange.fr
- Vice-Président :** Jean CHAMBON
Tel : 06.71.61.61.28 - jeanmarie7@wanadoo.fr
- Coordinatrice / Communication :**
Céline DONVAL
Tel : 06.40.30.64.28 - animsa18@orange.fr
- Secrétaire :** Gino ZITO
Tel : 06.74.36.65.16
- Trésorier :** Michel DUBOURG
Tel : 06.89.09.83.31
- Trésorière adjointe :** Marie Eve LHERMITTE
Tel : 06.84.53.84.65
- Relations extérieures :** Marcel ARVIS
Tel : 06.08.60.97.05
- Hébergement et restauration :**
Charazed RENARD Stéphane FEUGUEUR
Tel : 06.14.78.55.99 Tel : 06.60.55.18.60
- Directeur Technique National Adjoint du Football FFSA :**
Didier DEVAUX
Tel : 06.83.14.28.10 - didier.devaux7@wanadoo.fr
- Conseiller Technique National FFSA :**
Hervé DEWAELE
Tél : 06.76.10.02.77 - herve.dewaele@ffsa.asso.fr
- Sélectionneur entraîneur équipe de France FFSA :**
Bruno PLUMECOCQ

Programme prévisionnel

Vendredi 6 décembre :

- 15 h - 18 h Accueil des équipes
- 19 h Repas
- 20 h Cérémonie d'ouverture, présentation des équipes,
tirage au sort puis réunion technique.

Samedi 7 décembre :

- 8 h Ouverture du gymnase, échauffement
- 9 h – 12 h Matchs de Poule
- 12 h à 13h30 Repas
- 14 h 30 – 18 h Matchs de Poule
- 20 h Soirée de Gala

Dimanche 8 Décembre :

- 8 h Echauffement
- 8 h 30 Matchs de classement
- 10 h Match de classement pour la 3ème et 4ème place.
- 11 h Finale
- 12 h Remises des récompenses

Informations générales

Le Championnat de France Futsal, organisé les 6, 7 et 8 Décembre 2013 s'adresse aux associations sportives sport adapté. Une équipe doit être constituée uniquement de joueurs licenciés dans la même association. Les sportifs doivent être titulaires d'une licence compétitive FFSA pour la saison 2013/2014.

Déroulement général de la manifestation :

L'accueil, l'hébergement, la restauration, la compétition ainsi que la remise des récompenses se dérouleront au **CREPS de la Région Centre à BOURGES**.

Accueil des délégations :

Le service d'accueil est situé dans une salle de formation dont l'itinéraire pour vous y rendre sera fléché à partir du hall d'accueil du CREPS.

Il fonctionnera le **Vendredi 6 Décembre 2013 de 15 h à 18 h**.

Toutes les équipes devront se présenter durant cette tranche horaire afin de confirmer leurs inscriptions et recevoir l'ensemble des documents relatifs à la compétition, à la restauration et à l'hébergement.

Il sera effectué une vérification, à partir des listes d'inscription : des engagements pour la compétition, du nombre de repas ainsi que le contrôle des licences et des dossiers médicaux.

AUCUN ATHLETE NE POURRA CONCOURIR SANS SA LICENCE ET SON CERTIFICAT MEDICAL

A ne pas oublier :

1. La LICENCE en cours de validité saison 2013/2014
2. Certificat médical
3. Fiche d'autorisation (page16)
4. Sous pli fermé contenant le fiche de suivi médical (pages 17 dûment complétées)

Cérémonie d'ouverture :

Nous présenterons les équipes et effectuerons le tirage au sort des poules.

A la suite de celle-ci, nous clôturerons la cérémonie d'ouverture par un pot de l'amitié.

Réunion d'information :

Une réunion d'information, à laquelle devra participer un représentant de chaque équipe est programmée le **Vendredi 6 Décembre 2013 à 20h**.

Échauffement et compétition :

Les matchs débuteront le samedi à **9 h**, se dérouleront toute la journée ainsi que le dimanche matin. L'échauffement se fera sur les lieux de la compétition.

Précisions techniques

Installation Sportive :

Le CREPS est doté de 3 terrains de futsal.

Réglementation :

La réglementation FFSA sera appliquée. Les règlements sont disponibles au siège de la FFSA, 9 rue Jean-Daudin 75015 PARIS, ou sur le site Internet : www.ffsa.asso.fr, rubrique informations sportives.

Surclassement :

Les joueurs de 16 à 20 ans peuvent participer à cette compétition à condition de présenter un certificat médical visé par un médecin possédant la spécialité « Médecine du Sport » et portant la mention : « surclassement autorisé en compétition pour la pratique du futsal ».

Info Surclassement

Il s'agit d'une autorisation spéciale pour qu'un jeune puisse pratiquer la compétition dans une catégorie d'âge supérieure ou avec des adultes. Cela correspond à un règlement et un formulaire spécial propres à chaque fédération.

Il n'y a pas de critères objectifs pour accorder ou refuser un surclassement, la décision étant laissée au libre arbitre du médecin examinateur ou du médecin fédéral.

Par rapport au jeune qui demande le surclassement :

- Il ne doit pas exister de retard de croissance.**
- Il ne doit pas exister de retentissement d'un Entraînement sportif intensif.**
- Il doit avoir un test d'effort et de récupération normaux.**
- Il doit avoir des capacités d'adaptation à l'effort au moins égale ou supérieure à la catégorie d'âge (puissance maximale lors d'un test d'effort).**

Inscriptions et engagements :

Il s'agit d'une compétition senior mixte à division unique.

Le responsable de l'équipe doit communiquer sur la fiche d'inscription : le nom, le prénom, la date de naissance et le numéro de licence de chaque participant.

Une équipe doit être composée de 7 joueurs minimum et de 10 joueurs maximum.

Equipement :

Il convient donc de prévoir des chaussures adaptées à la discipline, à savoir :

Une paire de basket propre ou une paire de chaussures futsal,

et protège tibias obligatoire.

Le dossier d'inscription doit être visé par le comité départemental et la Ligue.

A l'arrivée des délégations, les accompagnateurs devront présenter la licence et le certificat médical de chaque athlète.

Arbitrage :

Les matchs seront arbitrés par des arbitres officiels mis à disposition par le District du Cher de Football.

Modalités d'inscription

Le Comité Départemental et la Ligue doivent valider la fiche d'inscription par un avis favorable.

Les dossiers sont à adresser à :

Céline DONVAL
☎ : 06 40 30 64 28

A l'adresse suivante :

C.D.S.A 18
IME de Sologne -site de Nançay
Le Vieux Nançay
18 330 Nançay

Date limite d'inscription :

Le vendredi 18 Octobre 2013

Les dossiers ne seront pas recevables si :

- Les licences des sportifs ne sont pas valides au moment de l'inscription.
- La fiche d'engagement ne comporte pas l'avis du Comité Départemental et de la Ligue.

Les chèques sont à libeller à l'ordre du : CDSA 18 COL

L'intégralité des frais de participation est à régler à l'inscription.

Les frais de participation représentent la somme de 125€ par sportif et 105€ par accompagnateur. Cette somme prend en compte l'hébergement, les repas, et, pour les sportifs le label fédéral. Il n'y aura rien à ajouter... Si vous ne souhaitez pas la pension complète, vous devez régler le montant de l'inscription de 40€ par sportif et accompagnateur.

En cas de dédit aucune somme ne sera remboursée

Fiches d'inscription

A renvoyer au COL avant le 18 Octobre 2013

Association - N° affiliation :	Département - N° :	Nom du responsable :
Tél. :	Adresse :	Code Postal :
Port. :		Ville :
Fax :		
Mail :		

FRAIS DE PARTICIPATION			
	Nombre de personnes	Montant par personne	TOTAL
Forfait sportif en pension complète*		125 €	
Forfait accompagnateurs en pension complète*		105 €	
Inscription sportif / accompagnateur**		40€	
COUT TOTAL			

* La pension complète comprend les frais d'inscription, l'hébergement et les repas jusqu'au pique-nique du dimanche midi.

** Cette formule ne comprend que l'inscription c'est-à-dire que l'hébergement et la restauration reste à votre charge.

Date :

Signature du responsable :

Cachet de l'association :

Fiche d'engagement de l'équipe

A renvoyer au COL avant le 18 Octobre 2013.

<i>Association</i>	
--------------------	--

<i>Nom, Prénom et numéro de téléphone des accompagnateurs</i>	
<i>Personne à contacter, N° de Téléphone Email</i>	

Nom de l'équipe :

Couleur de maillot : **ou**

<i>N° Maillot</i>	<i>N° Licence</i>	<i>Nom - Prénom</i>	<i>Date de Naissance</i>	<i>Sexe</i>

VISA CD OBLIGATOIRE	VISA LIGUE OBLIGATOIRE
Nom, fonction, signature	Nom, fonction, signature

Fiche d'autorisation
A remplir pour chaque sportif

Nom et prénom du participant :

Membre de l'Association (1) :

N° Affiliation :

Je soussigné (Nom, Prénom) :

ou

Parents ou Tuteur Légal : M/Mme :

Autorise M/Melle À participer à toutes les activités
sportives proposées durant cette rencontre.

- Est autorisé** à participer à toutes les activités sportives proposées durant cette rencontre.
- Autorise le responsable du Championnat** à faire donner tous les soins médicaux et chirurgicaux (y compris l'anesthésie générale) qui s'avèreraient nécessaires et à rembourser l'intégralité des frais médicaux consécutifs. Les feuilles de sécurité sociale et ordonnance seront adressées par nos soins aux assurés sociaux.
- Dégage de toute responsabilité** les organisateurs en ce qui concerne l'argent ou objets de valeur (bijoux, transistors, appareils photos ...) que le participant aurait en sa possession pendant la durée de cette rencontre.
- Autorise le Comité d'Organisation** à reproduire photos, films ou interviews du participant, afin de servir la promotion des activités physiques et sportives dans la diffusion éventuelle d'informations sur les Championnats de France.

Date et Signature :

Faire précéder de la mention « Lu et approuvé »

(1) Inscrire le nom de l'Association Sportive

Fiche médicale
A remplir pour chaque sportif

IMPORTANT : A mettre sous pli cacheté et à remettre à l'accueil à votre arrivée pour mettre à disposition de l'équipe médicale si nécessaire.

NB : ces renseignements peuvent être nécessaires au médecin en cas d'urgence !

Nom et prénom de l'athlète :

Date de naissance : Sexe : Masculin Féminin

Association sportive :

Nom du médecin traitant :

Adresse :

N° Tél. :

Informations médicales

1. Poids :
2. Type de handicap :

- Déficience Intellectuelle (QI) :
- <35 35<QI<55 55<QI<75 >75
- Maladie génétique ou chromosomique type
- Troubles délirant type
- Schizophrénie ou trouble schizotypique type
- Trouble de l'humeur, trouble affectif bipolaire type
- Troubles du comportement, accès d'agitations type
- Anxiété, émotivité, troubles obsessionnels type
- Syndrome dépressif type
- Trouble de l'alimentation type
- Trouble du sommeil type
- Trouble de la personnalité type
- Autisme ou syndrome autistique type
- Trouble hyperkinétique, trouble de conduite, tics type
- Autre trouble mental type

3. Déficit sensoriel :

- Visuel : type
- Port de lunettes de lentilles
- Auditif : type
- Appareillages Oui Non

4. Antécédents médicaux :

- Epilepsie type de crise
- Maladies cardio-vasculaires type
- Asthme – autres affections respiratoires type
- HTA variation de tension habituelle :
- Trouble de la coagulation type
- Maladie neurologique type
- Maladie rénale type
- Allergies type
- Affections dermatologiques, type
- Hernies type
- Prothèse dentaire type
- Problème orthopédique type

5. Antécédents chirurgicaux :

Type :

6. Antécédents traumatiques sportifs :

Type :

7. Médication en cours :

Nom des médicaments	Posologie	Heures	Date de prescription

8. Allergies médicamenteuse connues :

.....
.....

Autre type d'allergie :

9. Vaccination Tétanos :

Date du dernier rappel :

10. Régime particulier :

Diabète : oui non

Autre type :

Joindre la photocopie de la carte d'assuré social et de la carte de la mutuelle complémentaire.